Comment faire pour autoriser exceptionnellement un collaborateur à déposer ses jours de congés après la date limite autorisée ?

Dans certaines situations, vous pouvez être amené à devoir autoriser un report des jours de congés au delà de la date limite paramétrée en **date de fin d'amplitude** d'un type d'absence. Par exemple, suite à une absence pour maladie ou maternité.

La date de fin d'amplitude fixe la date limite à laquelle l'absence pourra être déposée par l'utilisateur. Toute tentative de dépôt au delà de cette date ne sera pas autorisée par l'application.

Si le besoin est d'autoriser un dépôt en juillet par exemple, en repoussant la date de fin d'amplitude (paramétrer le 31/07/N+1 au lieu du 31/05/N+1), alors <u>il ne sera plus possible</u> de modifier de nouveau pour reparamétrer la date d'origine: l'application détectera qu'il y a eu un dépôt à une date postérieure.

Comment procéder ?

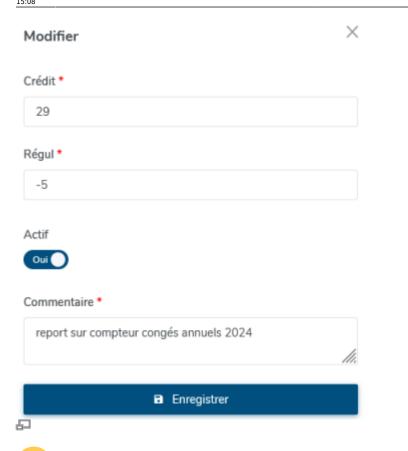
Dans notre exemple ci-dessous, l'utilisatrice dispose de 5j de congés annuels 2023 qu'elle ne pourra pas déposer avant le 31/05/24. Son gestionnaire a accepté un report exceptionnel de ces 5 jours afin de lui permettre d'effectuer un dépôt du 8 au 12/07/24 à l'issue de son congés maternité.

Compteur(s)	Workflow	Planning	Télétravail	Tickets restaurant			
							• Ajouter
		Crédit	Régulation	En attente	Validé	Solde	Action
Congés annuels 2	023	2 9j	Oj	Oj	24j	5 j Q	· •
Congés annuels 2	024	2 9j	Oj	Oj	0j	29 j Q	Ð /

I- Effectuer une régulation manuelle en négatif sur le compteur année N

Cliquez sur le crayon en bout de ligne du compteur "Congés annuels 2023" pour insérer une régulation négative :

update:
2024/05/22 module_conges:conges_questions_diverses:depot_apres_date_limite_autorisee https://manuel.ohris.info/doku.php/module_conges:conges_questions_diverses:depot_apres_date_limite_autorisee



Bien renseigner un commentaire précis avant d'enregistrer.

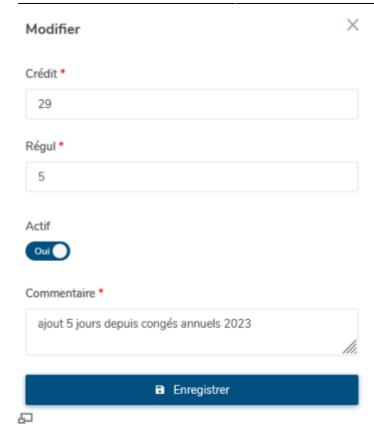
Vous visualisez ainsi la régulation négative dans le compteur, et son historique en cliquant sur l'horloge en colonne **"Action"**. Le solde de "Congés annuels 2023" est désormais à zéro.



II- Effectuer une régulation manuelle en positif sur le compteur année N+1

Comme précédemment, cliquez sur le crayon en bout de ligne du compteur "Congés annuels 2024" pour insérer une régulation positive :

https://manuel.ohris.info/ Printed on 2025/09/06 13:20

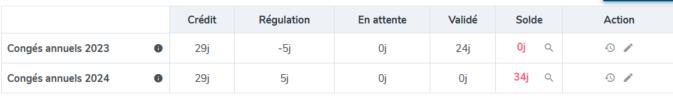




Bien renseigner un commentaire précis avant d'enregistrer.

Vous visualisez ainsi la régulation positive dans le compteur "Congés annuels 2024", et son historique en cliquant sur l'horloge en colonne "Action". Le solde de "Congés annuels 2024" est désormais à 34 : l'utilisatrice pourra effectuer le dépôt souhaité du 8 au 12/07/24 depuis ce compteur :

Compteur(s) Workflow **Planning** Télétravail Tickets restaurant Ajouter Crédit Régulation En attente Validé Solde Action 0j Q 49 P Congés annuels 2023 0 29j -5j 24j



https://manuel.ohris.info/ - Documentation oHRis

Permanent link:

https://manuel.ohris.info/doku.php/module_conges:conges_questions_diverses:depot_apres_date_limite_autorise

Last update: 2024/05/22 15:08

